APPEL A PROJETS 2022 EN DIRECTION DES ASSOCIATIONS ET DES

ETABLISSEMENTS PUBLICS

AVANCES DE SUBVENTIONS

Envoyé en préfecture le 17/11/2021

Reçu en préfecture le 17/11/2021

Affiché le 17/11/2021

SLO ID: 974-219740073-20211109-DL_2021_146-DE

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du Conseil municipal sur le versement d'avances de subventions aux associations et aux établissements publics au titre de l'année 2022.

La ville de Le Port a procédé, le 13 septembre dernier, au lancement de l'appel à projets 2022 en direction des associations et des établissements publics.

Celui-ci est mené dans le cadre d'une démarche de structuration de la gestion de la vie associative qui se séquence en 4 temps :

- élaboration des orientations et communication (août octobre 2021),
- instruction des demandes de subvention (novembre 2021 février 2022),
- engagement juridique et comptable (mars avril 2022),
- évaluation (mai juillet 2022).

Le calendrier de l'appel à projets 2022 amènera la Collectivité à statuer sur les attributions financières définitives en mars prochain.

Soucieuse d'accompagner ses acteurs locaux dans leurs activités et projets, la Municipalité souhaite accorder une avance de subventions aux structures ayant perçu un montant supérieur à 10 000 € au titre de l'exercice 2021. Cette avance se fera pour un montant maximal de 4/12 de la subvention perçue en 2021 conformément au tableau annexé au présent rapport et sans préjuger du montant final attribué en 2022.

À cette fin, une enveloppe financière de 1 520 677 € sera inscrite au budget primitif 2022.

Il est donc demandé au Conseil municipal:

- d'approuver, pour l'exercice 2022, l'attribution d'une avance de subvention aux associations et aux établissements publics qui ont perçu plus de 10 000 € en 2021, sans préjuger du montant finalement attribué en 2022; cette avance correspond au maximum à 4/12^{ème} du montant de la subvention perçue en 2021;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

TABLEAU RECAPITULATIF DES AVAN DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX ETABI D'ENSEIGNEMENT*

Envoyé en préfecture le 17/11/2021

Reçu en préfecture le 17/11/2021

Affiché le 17/11/2021

ID: 974-219740073-20211109-DL 2021 146-DE

ANNEE 2022

ASSOCIATIONS	ATTRIBUTIONS 2021	AVANCES 2022
GESTION MANIFESTATIONS (AGEMA KABARDOCK)	640 000 €	213 333 €
ASSOCIATION KONPANI IBAO	115 000 €	38 333 €
INSTITUT DE L'IMAGE DE L'OCEAN INDIEN - ILOI	50 000 €	16 667 €
VILLAGE TITAN - CENTRE CULTUREL	590 000 €	196 667 €
AGAME INSERTION PAR L'INFORMATIQUE	30 000 €	10 000 €
AGIDESU	460 000 €	153 333 €
ASSOCIATION COMPAGNONS BATISSEURS DE LA REUNION	15 000 €	5 000 €
ASSOCIATION EDUCANOO	12 000 €	4 000 €
MISSION INTERCOMMUNALE DE L'OUEST	76 000 €	25 333 €
ASSOCIATION DE PREVENTION PAR DES PRATIQUES EDUCATIVES INFORMELLES - APPEI	20 000 €	6 667 €
SONORISATION ECHANGE CULTUREL ANIMATION MUSICALE - SECAM PRODUCTION	28 000 €	9 333 €
ASSOCIATION COCCINELLES	71 900 €	23 967 €
ASSOCIATION PORTOISE ENFANCE ET FAMILLE - APEF	98 000 €	32 667 €
ASSOCIATION LES PETITS PANDAS	18 333 €	6 111 €
APJPA	90 000 €	30 000 €
COMITE DES CHOMEURS ET DES MAL LOGES DU PORT	30 000 €	10 000 €
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	90 000 €	30 000 €
FAR FAR	400 000 €	133 333 €
OPIAPA	25 000 €	8 333 €
BASE NAUTIQUE DES MASCAREIGNES	270 000 €	90 000 €
FOOTBALL CLUB RIVIERE DES GALETS	30 000 €	10 000 €
LE PORT HANDBALL	36 000 €	12 000 €
OFFICE MUNICIPAL DU SPORT	820 000 €	273 333 €
RACING CLUB AUSTRAL	14 000 €	4 667 €
SS JEANNE D'ARC	300 000 €	100 000 €
USPG SPORTS ACROBATIQUES	42 800 €	14 267 €
TOTAL ASSOCIATIONS	4 372 033 €	1 457 344 €

ETABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT	ATTRIBUTIONS 2021	AVANCES 2022
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE ARCHITECTURE MONTPELLIER	70 000,00 €	23 333 €
ECOLE SUPERIEURE D'ART DE LA REUNION	120 000,00 €	40 000 €
TOTAL ETABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT	190 000 €	63 333 €

*Versement des avances sous réverse de la remise des bilans 2020